

**9e Conférence des Nations unies sur la concurrence et la protection des
consommateurs
Salle XIX, Palais des Nations
Genève
7-11 juillet 2025**

**Le Droit et la Politique de la Concurrence et
les Chaines de Valeur Alimentaires Mondiales**

Présentation

*Mr. Ahmed Rahhou
President
Competition Council of Morocco
Morocco*

Ce document a été reproduit dans la langue et sous la forme dans lesquelles il a été fourni. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Bureau du commerce et du développement des Nations Unies.

LE DROIT ET LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET LES CHAINES DE VALEUR ALIMENTAIRES MONDIALES.

(Eléments d'intervention pour la conférence de la CNUCED, juillet 2025)

Les chaînes de valeur alimentaires mondiales (CVAM) représentent un enjeu majeur dans l'économie globalisée. Elles regroupent l'ensemble des acteurs et des étapes nécessaires à la production, la transformation, la distribution et la consommation des produits alimentaires à l'échelle internationale. Ces chaînes, dominées par des multinationales et des plateformes commerciales intégrées, soulèvent des questions cruciales en matière de concurrence, de régulation et d'équité économique.

La politique de la concurrence, qui vise à garantir des marchés ouverts et compétitifs, doit ainsi s'adapter aux spécificités des CVAM pour éviter les risques de création et de renforcement des barrières à l'entrée, des cas d'abus de position dominante et d'ententes illicites et des déséquilibres entre acteurs du marché notamment les petits producteurs et les grands distributeurs.

- La structure et les dynamiques des chaînes de valeur alimentaires mondiales,
- Les défis qu'elles posent à la politique de la concurrence, avant de proposer des pistes pour une régulation plus efficace.

I. Structure et dynamiques des chaînes de valeur alimentaires mondiales : une analyse systémique

Les chaînes de valeur alimentaires mondiales (CVAM) constituent un objet d'étude complexe dont l'appréhension nécessite une approche holistique. À l'ère de l'hypermondialisation, ces réseaux transnationaux présentent des caractéristiques structurelles et dynamiques qui appellent une analyse rigoureuse, tant dans leur dimension économique que géopolitique.

1. Anatomie des CVAM : une architecture multipolaire

Les CVAM se structurent selon une logique séquentielle mais non linéaire, articulant quatre pôles fondamentaux :

- **Le pôle productif** : Il regroupe une diversité d'acteurs allant des exploitations familiales (représentant 80% des unités de production mondiale selon la FAO) aux agro-holdings intégrées. Cette dualité génère des tensions structurelles sur les marchés d'approvisionnement.
- **Le pôle de transformation** : Dominé par des conglomérats transnationaux (Nestlé, Unilever, PepsiCo), ce segment capte 40% de la valeur ajoutée totale selon les statistiques de l'OCDE.
- **Le pôle distributif** : Marquée par un niveau élevé de concentration (les 10 premiers distributeurs contrôlent 35% du marché global - source : PlanetRetail), cette étape fonctionne comme un véritable régulateur des flux.
- **Le pôle consommateur** : Son évolution récente vers des demandes différenciées (bio, local, premium) recompose l'ensemble de la chaîne en aval.

2. une oligopolisation croissante et des acteurs de plus en plus dominants :

Cette tendance à l'oligopolisation s'observe au niveau des différents segments des chaînes de valeur alimentaires mondiales.

Dans le négoce agricole :

Le quatuor ABCD (Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill, Louis Dreyfus) contrôle 70-90% du commerce mondial des céréales (Données CNUCED 2023), créant des situations de rente informationnelle.

Dans la transformation :

Les 100 premières firmes agroalimentaires réalisent 75% du chiffre d'affaires sectoriel mondial (rapport Oxfam 2022), avec des stratégies de spécialisation verticale de plus en plus marquées.

Dans la distribution :

L'émergence des GAFAM alimentaires (Amazon Foods, Alibaba Fresh) redéfinit les équilibres traditionnels, avec une captation croissante de la valeur par les plateformes digitales.

3. Dynamiques spatiales : la nouvelle géographie de la valeur

L'observation des flux révèle des déséquilibres structurels :

- **Asymétrie Nord-Sud** : Alors que les pays du Sud assurent 60% de la production brute, ils ne captent que 20% de la valeur finale (Banque Mondiale 2023).
- **Concentration régionale** : 75% des centres de décision stratégique sont localisés en Europe et en Amérique du Nord (MIT Atlas of Economic Complexity).
- **Effet de tunnel** : Certains territoires deviennent de simples zones de transit dans des chaînes déterritorialisées.

4. Transformations contemporaines : ruptures et adaptations

Deux tendances majeures recomposent actuellement les CVAM :

La révolution digitale :

L'adoption massive de technologies 4.0 (blockchain, IA, IoT) crée de nouvelles barrières à l'entrée tout en améliorant la traçabilité.

Les chocs systémiques :

La pandémie et les conflits géopolitiques ont révélé la vulnérabilité des chaînes ultra-spécialisées, accélérant les stratégies de relocalisation partielle (nearshoring) et de diversification des approvisionnements.

Cette cartographie des structures et dynamiques CVAM met en lumière des tensions concurrentielles latentes qui appellent un réexamen approfondi des cadres réglementaires existants.

II. Les enjeux concurrentiels des chaînes de valeur alimentaires mondiales : entre défaillances de marché et régulation inadaptée

L'examen des dynamiques structurelles des CVAM révèle des tensions concurrentielles profondes qui interrogent la capacité des cadres réglementaires existants à garantir des marchés véritablement contestables. Ces défis s'articulent autour de trois axes majeurs nécessitant une analyse critique.

1. Les dysfonctionnements concurrentiels des marchés alimentaires globaux

a) Les formes contemporaines de pouvoir de marché

- **Oligopoles à franges** : Situation où quelques acteurs dominants coexistent avec une multitude de petits opérateurs marginaux (modèle observé dans le secteur semencier où 4 firmes contrôlent 60% du marché).
- **Concurrence pour le marché vs concurrence sur le marché** : Phénomène particulièrement marqué dans la distribution digitale où les plateformes créent des écosystèmes fermés (first mover takes all).
- **Externalités informationnelles asymétriques** : Concentration des données stratégiques chez les acteurs dominants (Big Data agricole).

b) Les nouvelles formes d'ententes

- **Collusion algorithmique** : Risque croissant dans les marchés agricoles digitalisés.
- **Effets de réseau pervers** : Renforcement mutuel des positions dominantes par interconnexion des systèmes d'information.

2. Les limites des cadres réglementaires existants

a) Inadéquation des outils traditionnels

- **Échec du critère de marché pertinent** : Difficulté à délimiter les contours des marchés dans des chaînes globalisées et digitalisées.
- **Décalage temporel réglementaire** : Latence entre l'émergence de pratiques anticoncurrentielles et leur traitement et le cas échéant leur sanction.
- **Arbitrage réglementaire** : Exploitation des différences juridictionnelles par les acteurs globaux.

b) Le paradoxe de l'efficience

- Justification des concentrations par les gains d'efficience tout en occultant:
 - Les externalités négatives sur les producteurs.
 - Les effets de cliquet sur les prix¹.
 - L'érosion de la diversité productive.

3. Les externalités systémiques des déséquilibres concurrentiels

a) Sur la résilience alimentaire

- Fragilisation des systèmes productifs locaux.
- Réduction de la diversité des canaux d'approvisionnement.
- Accentuation de la volatilité des prix.

b) Sur l'innovation sectorielle

- Effet d'éviction sur les innovations disruptives.
- Biais technologique en faveur des solutions capitalistiques.
- Appropriation privative des innovations institutionnelles.

Ces constats appellent une réinvention des paradigmes réglementaires, non plus seulement centrés sur la maximisation du bien-être consommateur à court terme, mais intégrant les dimensions géostratégiques, les externalités environnementales ainsi que les impératifs de souveraineté alimentaire.

¹ désigne un mécanisme économique où les prix ont tendance à **monter facilement, mais à ne jamais ou rarement baisser.**

Les chaînes de valeur alimentaires mondiales et la politique de la concurrence: Cas du Maroc

Le Maroc, à l'interface des échanges euro-africains et doté d'une agriculture duale, offre un cas d'étude éclairant des enjeux des CVAM dans un contexte de pays émergent. Son positionnement stratégique, combiné à des atouts naturels (phosphate) et des défis structurels (dépendance climatique), en fait un laboratoire des challenges réglementaires contemporains.

I. Le Maroc dans les CVAM : un positionnement stratégique

1. Atouts structurels

- **Vision Royale éclairée** : initiative atlantique, ouverture à l'internationale, coopération sud-sud avec une logique gagnant-gagnant...etc.
- **Géographie logistique** : Hub entre Europe et Afrique (Tanger Med, accords de libre-échange).
- **Ressource phosphatique** : 1er exportateur mondial (70% des réserves), base des engrais (OCP Group).
- **Dynamisme démographique** : Classe moyenne croissante (38% de la population en 2022) stimulant la demande intérieure.

II. Politique de concurrence et politiques publiques

1. Stratégie d'intervention publique

- **Plan Maroc Vert (2008-2020)** : 12 milliards USD d'investissements
 - Aides à l'agro-industrie exportatrice (fiscalité préférentielle)
 - Subventions aux intrants (budget engrais : 1,2 milliard USD/an)
- **Stratégie "Génération Green 2020-2030"** :
 - Ciblage des jeunes agriculteurs (350.000 projets aidés)
 - Digitalisation des circuits

2. politique de la concurrence

- **Une législation de la concurrence au niveau des standards internationaux**
- **Une autorité de la concurrence indépendante et effective**

III. Défis spécifiques et opportunités

1. Adaptation climatique

- **Stress hydrique** : -40% de rendements céréaliers possibles d'ici 2050 (étude INRA Maroc)
- **Solutions:**
 - Irrigation goutte-à-goutte (560.000 ha équipés)
 - Dessalement (17 stations programmées)
 - Interconnexion des bassins hydrauliques

2. Démographie et sécurité alimentaire

- *Pression démographique* : 42 millions d'habitants en 2050 (+25%)
- *Transition nutritionnelle* : +35% de demande en protéines animales (FAO)
- *Dépendance stratégique* : Facture céréalière > 3 milliards USD/an

3. Opportunités phosphatières

- *Avantage comparatif* : Chaîne de valeur engrais (5ème producteur mondial)
- *Innovation* : Engrais intelligents (programme OCP Nutricrops)
- *Partenariats économiques* : Accords d'approvisionnement avec 15 pays africains

4. Intégration régionale renforcée

- *Hub logistique africain* : Développement des infrastructures portuaires (Dakhla Atlantique)
- *Harmonisation normative* : Leadership dans les standards agro-alimentaires
- *Coopération sud-sud* : Partenariats technologiques (ex: Nigeria pour les engrais)

3. Anticiper les chocs systémiques

- *Stocks stratégiques* : Sécurisation des réserves céréalières (3 mois de consommation)
- *Diversification génétique* : Banque nationale de semences (150.000 variétés)
- *Assurance climatique* : Généralisation des systèmes indexés (45.000 agriculteurs couverts)